

Luminus Partner Pro Electricité

(avril 2024)

Conditions particulières : (EPP2.0)

Valable pour les Consommateurs Professionnels avec une consommation d'électricité annuelle < 100 MWh. Dans le cas contraire, Luminus se réserve le droit d'adapter votre prix.

Consommateurs : **professionnels**

Tarif : **variable**

Durée du contrat : **1 an**

VOS AVANTAGES :

Économie	Sérénité	Service
Vous bénéficiez des baisses des prix du marché.	Aide en cas de panne de votre installation électrique avec Luminus EnergieAssist 24/7.	Une approche personnalisée grâce à votre Conseiller Business.

SERVICES INCLUS :

EnergieAssist 24/24	Luminus Extras	My Luminus
Hotline 24/24 et 7/7 pour votre installation électrique durant les 2 premières années de votre contrat (conditions sur www.luminus.be/energieassist24).	Tous vos avantages sur vos marques préférées.	Votre espace client pour gérer tous vos services en ligne.

VOS PROMOS :

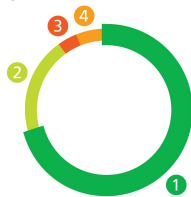
- 22,00 %	Promo de bienvenue
De remise sur votre consommation annuel jour et nuit pendant 12 mois. (*)	Cashback de 200,00 EUR TVA excl. après 12 mois. (**)

Plus d'infos sur luminus.be

€ TARIFS :

Composition du prix de l'énergie

- Énergie fournie par Luminus et injection
- Coût de transport de l'énergie
- Taxes et redevances
- TVA 21%



📍 ORIGINE DE VOTRE ÉNERGIE :

Dernière origine approuvée par:		Énergies renouvelables	Nucléaires	Gaz naturel (et autres combustibles fossiles)	Installations de cogénération de qualité
BXL	Le produit que vous utilisez	-	63,30%	36,70%	-
BXL	L'énergie fournie par Luminus	49,34%	32,07%	18,59%	-
FL	Le produit que vous utilisez	-	63,30%	36,70%	-
FL	L'énergie fournie par Luminus	49,70%	31,80%	18,50%	-
WAL	Le produit que vous utilisez	11,70%	55,90%	32,40%	-
WAL	L'énergie fournie par Luminus	44,60%	35,10%	20,30%	-

Pour des informations sur les conséquences pour l'environnement en ce qui concerne les émissions CO2 et déchets radioactifs de la production d'électricité à partir de différentes sources d'énergie, consultez les sites www.climat.be et www.ondras.be.

1 Prix de l'énergie Luminus (TVA excl.)¹ :

	Compteur mono-horaire	Compteur bi-horaire		Compteur exclusif nuit
		Jour	Nuit	
Énergie fournie (c€/kWh) ²	19,98	22,64	16,50	16,50
Compensation pour l'énergie injectée (c€/kWh) ³	4,26	5,49	2,36	-
Estimation annuelle de l'énergie fournie (c€/kWh) ⁴	17,30	19,55	14,34	14,34
Redevance fixe (€/an)	62,50	62,50	-	-

	BXL	FL	WAL
Coûts énergie verte (c€/kWh) ⁵	2,67	1,14	2,86
Coûts cogénération (c€/kWh) ⁵	-	0,40	-

¹ Pour plus d'informations, voir ci-dessous : "Informations sur votre tarif".

² Le coût de l'énergie comprend la compensation pour les pertes électriques actives sur le réseau de transport fédéral. Pourcentages applicables en 2023 (tels que publiés sur www.ella.be) : heures pleines 1,80%, heures creuses 1,80%, week-end 1,80%.

³ Compensation à taux variable pour les propriétaires de panneaux solaires avec un compteur digital (uniquement applicable à un point de livraison utilisé à la fois pour le prélèvement et l'injection). La TVA est de 0 % ou de 21 %, selon que vous pouvez ou non bénéficier du régime de franchise de la taxe pour les petites entreprises. Pour plus d'info, voir ci-dessous : "Information sur votre tarif".

⁴ Cette estimation annuelle est basée sur l'évolution actuelle et attendue des prix au cours des quatre prochains trimestres.

⁵ Les coûts de l'électricité verte et les coûts de la cogénération sont adaptés en fonction des modifications législatives. Les montants mentionnés dans les présentes conditions sont valables pour le trimestre en cours. Vous trouverez de plus amples informations sur www.luminus.be.

(*) En tant que nouveau client, vous bénéficiez d'une remise de 22% sur les coûts énergétiques, non-valable sur un compteur exclusif nuit, sur votre consommation annuel jour et nuit pendant 12 mois pour la conclusion d'un contrat Luminus Partner Pro Electricité en avril 2024. Cette remise sera répartie au pro rata sur vos prochains décomptes.

(**) En tant que nouveau client, vous bénéficiez d'une remise de 200,00 EUR TVA excl. pour la conclusion d'un contrat Luminus Partner Pro Electricité en avril 2024. Cette réduction est accordée 12 mois après la date de début via un cashback, à condition qu'il n'y ait aucun paiement en retard. En cas de déménagement, cette réduction est uniquement valable si vous emportez votre contrat actuel à votre nouvelle adresse.

